

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 78-139 du 30 mai 1978

chargeant le Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique, de l'intérim du Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail pour compter du 29 mai 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

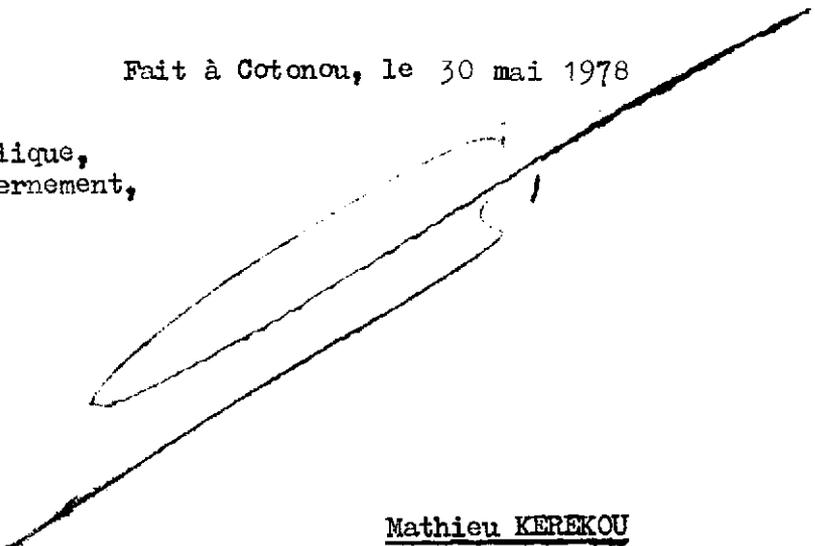
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 29 mai 1978, le Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique, assurera l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 mai 1978

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 SGG 4 CC du FRPB 4 MPP-MSP 6 autres ministères 13 SPD 2  
BN 2 UNB 2 FSIJEP 2 DPE-DGAIL-INSAE 6 ICE 1 DCEP-ONEPE-Gde Chanc. 3 JORPB 1.